



**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH**

**Séance ordinaire
du 27 septembre 2021 à 20h00**

**sur la convocation légale de
M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH**

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 19
Conseillers en fonction 18
Conseillers Présents 17

Sont présents : MM. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach, Christophe BELTZUNG, Maire délégué et 1^{er} Adjoint, Dominique RULOFS, 2^e Adjoint, Henri STASCHE, 3^e Adjoint, Robert MANSUTTI, 4^e Adjoint, Philippe RINGENBACH, 5^e Adjoint, Mmes Bénédicte BAUDOIN et Karine BISCHOFF, Isabelle CÔTE, Mme Rose-Marie FRICKER, M. Nicolas HIRTZ, Mme Marion MOUROT, MM. Jean-Marc NOVIOT, Aurélien PELTIER, Mme Nathalie RAUBER, MM. Michel SÉTIF et Thierry VAUT.

Était excusé : M. Claude BUESSLER, ayant donné procuration à Mme Rose-Marie FRICKER.

Assistait également à la séance : Mme Anne KIPPELEN, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Mme Rose-Marie FRICKER.

Date de la convocation : 20 septembre 2021.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2021.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- 4) Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- 5) Intégration d'un alignement sur un terrain Grand'Rue à SOPPE-LE-HAUT.
- 6) Achat d'une parcelle de forêt à MORTZWILLER.
- 7) Chasse :
 - désignation de deux délégués,
 - installation de la Commission Consultative Communale de la Chasse.
- 8) ONF :
 - état prévisionnel des coupes 2022 et programme des travaux,
 - état d'assiette des coupes à marteler en 2023.
- 9) Décision modificative budgétaire.

- 10) Syndicat Intercommunal du Soultzbach :
 - prêt rénovation des écoles,
 - emploi de l'agent intercommunal.
- 11) Echange de parcelles à SOPPE-LE-HAUT – régularisation association foncière/sentier de randonnée.
- 12) Réseau éclairage public LED.
- 13) Sentier du Soultzbach à SOPPE-LE-HAUT.
- 14) Divers et communications.

M. Franck DUDT, Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

Il informe d'emblée l'assemblée d'une bien triste nouvelle :

M. François Florent n'est plus. M. le Maire a été informé par ses proches ce matin du décès du fondateur du célèbre « Cours Florent » à l'âge de 84 ans.

François FLORENT était particulièrement attaché à notre commune et au village de Soppe-le-Haut.

L'école de SOPPE-LE-HAUT qui porte son nom restera là pour marquer sa mémoire pour les générations futures.

M. le Maire précise que François FLORENT lui avait indiqué être en Thaïlande au côté de son épouse Kanee FLORENT et que sa santé n'était plus des meilleures ces derniers temps.

Rentré jeudi dernier à Paris, à l'hôpital Necker, il s'est éteint ce matin.

M. le Maire retrace ses plus beaux souvenirs et notamment :

2016 : inauguration du monument aux morts à SOPPE-LE-HAUT, remise de médailles, travaux à l'école de SOPPE-LE-HAUT en présence de M. Philippe SAILLEY.

2018 : inauguration de l'école François FLORENT suite aux travaux de rénovation, un des meilleurs souvenirs.

2019 : festival d'orgue à MASEVAUX.

Il a également participé financièrement à la restauration du calvaire de Soppe-le-Haut.

Les obsèques auront lieu en l'église Ste Marguerite à SOPPE-LE-HAUT, le 05 octobre à 13h30, l'inhumation suivra au cimetière dans la tombe familiale de ses parents. Il portait un attachement particulier à ce coin de terre.

M. le Maire donne lecture du message poignant reçu de la famille. François FLORENT était un grand homme.

Le Maire et l'ensemble du conseil municipal adressent à ses proches leurs plus sincères condoléances.

Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Une pensée également à M. Nicolas HIRTZ qui a perdu son papa. Toute l'assemblée se joint à M. le Maire et lui adressent ses condoléances.

POINT N° 1**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 MAI 2021**

Le procès-verbal est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Rose-Marie FRICKER a été nommée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

POINT N° 3**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach cède la parole à M. Robert MANSUTTI, 4^e adjoint et vice-président du SIAEP. Le rapport a été remis à chaque membre par mail et ne suscite pas de questions.

M. Robert MANSUTTI présente, comme chaque année un rapide historique non exhaustif du syndicat :

L'eau pompée dans la nappe de la Doller à Guewenheim et acheminée après deux traitements une neutralisation au carbonate de calcium et une chloration au réservoir de Mortzwiller. Avec 500 m³ de capacité ce réservoir dessert les communes du vallon du Soultzbach et la commune de Sentheim et occasionnellement Rougemont-le-Château. Le besoin moyen journalier est de 550 m³.

Quelques 125 km de conduites principales assurent la circulation de l'eau potable depuis les réservoirs vers les 9 communes.

En 2019 le rendement du réseau était de 84 % par mois.

En 2020 le rendement est descendu à 74 % suite à une vigilance affectée par les conditions Covid et l'indisponibilité des entreprises

Les abonnés

Le syndicat assure la fourniture en eau potable à 5 124 abonnés dont 40 établissements industriels et collectivités pour une population de près de 13 000 habitants.

Prix de l'eau et budget

Le prix de l'eau s'établit taxes et tva comprises à 1,44 €/m³.

La location compteur 15 €/semestre.

La facturation s'effectue semestriellement sur la base des relevés réels.

Pour les nouveaux branchements, le droit de branchement est de 350 €.

Le budget annuel de fonctionnement s'élève à environ 1,2 millions d'euros.

La qualité de l'eau

L'eau brute puisée dans l'aquifère de la Doller est de très bonne qualité physico chimique, elle présente néanmoins une certaine fragilité liée à la faible profondeur de cette nappe et nécessite de ce fait un traitement préventif au bioxyde de chlore.

De par son origine géologique l'eau prélevée est faiblement minéralisée et agressive vis-à-vis du carbonate de calcium. Un passage sur des calcaires d'origine marine neutralise cette agressivité, le ph passe de 6.7 à 8 et la minéralisation s'en trouve améliorée.

Un arrêté préfectoral autorise le prélèvement de l'eau en vue de la consommation humaine et déclare d'utilité publique des périmètres de protection des captages. A l'intérieur de ces périmètres les activités sont réglementées ou interdites.

En 2020, 26 analyses ont été réalisées avec 100 % de conformité, l'eau distribuée est de très bonne qualité.

Buvez-la sans hésiter

Inventaire des fuites

En 2020 : 26 fuites dans les conduites principales et 31 fuites dans les branchements de particuliers.

Prévision travaux 2021

Remplacement conduite à Burnhaupt-le-Haut et à Schweighouse

Traversée CD et Perle de la Doller

Extension à Soppe-le-Bas rue Merkenbach

Remplacement compteurs

Objectif à court terme

Maillage avec Lauw et Masevaux

Renouvellement d'anciennes conduites

Un fascicule de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est également fourni.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

M. Robert MANSUTTI est remercié pour toutes ces informations.

POINT N° 4

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach cède la parole à M. Henri STASCHE, 3^e adjoint et membre du bureau syndical du SMICTOM. Le rapport a été remis à chaque membre par mail et ne suscite pas de questions. Il est également consultable sur le site du SMICTOM.

M. Henri STASCHE apporte des précisions sur

- la baisse du tonnage des ordures ménagères,
- la rentabilité du SERTRID,
- la surconsommation des sacs jaunes, ils sont utilisés à d'autres fins,
- le projet de déchetterie à la zone Allmend à MASEVAUX (Zone d'Activité Porte de MASEVAUX) courant 2022.

Conformément au décret n° 2404 du 11 mai 2000, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce rapport.

M. Henri STASCHE est remercié pour son intervention.

POINT N°5

INTEGRATION D'UN ALIGEMENT SUR UN TERRAIN GRAND'RUE A SOPPE-LE-HAUT

M. le Maire fait part à l'assemblée de la vente par Mme Valérie DAHL domiciliée à FLORENSAC (34) d'un terrain à bâtir situé dans le bas du village Grand'Rue à Soppe-le-Haut à gauche du ruisseau, section 314 02 n°316/30 d'une surface de 6.05 ares.

Il s'avère que lors de l'arpentage, le géomètre nous informe de l'empiètement du trottoir sur la parcelle de Mme Valérie DAHL.

A ce jour, un accord a été établi avec la propriétaire et la parcelle à détacher a été évaluée par le géomètre. Il s'agit d'une surface de 11m2 de la parcelle section 314 02 n°316/30.

M. le Maire propose de l'acheter à l'euro symbolique. Cette transaction permettra à l'acheteur du terrain de construire d'avoir une situation à jour, à charge au Notaire de régulariser la situation dans l'acte.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'acquérir le terrain à détacher de la parcelle n°314 02 316/30, d'une surface de 11 m2 le long de la Grand'Rue entre le numéro 81 et le numéro 83 à l'euro symbolique section 314 02 n° 336/30. Les frais d'arpentage seront pris en charge par la Commune. M. le Maire est autorisé à signer tout document lié à la présente auprès du notaire retenu.

POINT N°6

ACHAT D'UNE PARCELLE DE FORET A MORTZWILLER

M. le Maire donne la parole à M. Robert MANSUTTI 4^e adjoint.

M. Robert MANSUTTI informe l'assemblée de la demande qui émane de la famille de M. Gérard RUTHMANN. Elle propose l'acquisition d'une parcelle leur appartenant sur le ban de la Commune déléguée de Mortzwiller, section 219 11 parcelle n°20 d'une contenance de 11.36 ares. La perspective d'une telle acquisition permettrait à la commune de renforcer sa maîtrise forestière dans ce secteur de la commune et notamment au lieudit Auf den Hertenweiher. La Commune est d'ores et déjà propriétaire de trois parcelles voisines, parcelles n°21 de 1,1678 hectares, n°22 de 95.05 ares et n°25 de 51.55 ares.

Suite à une discussion, la vente est proposée à l'euro symbolique. Mme Hélène RUTHMANN a d'ores et déjà donné son accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de décider de l'acquisition par la Commune du HAUT SOULTZBACH de la parcelle cadastrée n° 20 section 219 11 d'une contenance de 11.36 ares appartenant à Mme Héliène RUTHMANN ;
- de fixer le prix à l'euro symbolique ;
- de prendre l'attache d'un notaire pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune ;
- d'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

POINT N °7**CHASSE****DESIGNATION DE DEUX DELEGUES :**

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Haut-Rhin concernant les dégâts de gibiers disproportionnés observés sur le ban de la commune.

Une rencontre a eu lieu en mairie avec Mme JAMOT, directrice. Un point a été fait sur la situation. Le locataire de chasse est tenu de réduire le nombre du gibier surabondant, classé ou non comme nuisible conformément au cahier des charges des chasses communales signé par le Préfet le 2 juillet 2014 et applicable jusqu'au 1^{er} février 2024. Suite à ces échanges, M. le Maire demande la création de la commission consultative communale de la chasse.

Sont notamment membres de cette commission différents services.

Deux membres du Conseil Municipal sont à désignés :

MM. Dominique RULOFS et Nicolas HIRTZ sont proposés et retenus.

INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE :

M. le Maire présente les personnes désignées :

Présidence M. le Maire

Commission Consultative Communale de la Chasse LE HAUT SOULTZBACH

Période 2015-2024

Présidence : M. le Maire de la Commune

Composition :

M. Franck DUDT

Deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal

MM. Dominique RULOFS, Nicolas HIRTZ

Direction Départementale des Territoires :

M. Alain FEIGEL

Syndicats Agricoles locaux : FDSEA

Fédération Départementale des chasseurs :

Centre Régional de la Propriété Forestière :

Lieutenant de Louveterie :

M. Alain FEIGEL

Office Français de la Biodiversité :

un agent

Office National des Forêts :

MM. Cédric NODIN, Thierry ZIEGLER

Fonds Départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers :

M. François ROBIN

Groupement d'intérêt Cynégétique :

M. Henri WINTERHOLER

Représentants des agriculteurs :

MM. Marc LIERMANN, Jérôme HATTENBERGER

MM. Philippe PINGENAT, Marc LIERMANN

M. le Maire précise qu'une réunion de la commission sera organisée dans les semaines à venir.

POINT N° 8**ONF****ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2022 ET PROGRAMME DES TRAVAUX****ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2022**

M. le Maire donne la parole à M. Robert MANSUTTI, Adjoint pour la présentation des documents établis par les services de l'ONF.

Les prévisions des coupes à façonner s'élèvent à :

- 725 m³ : parcelles 1b, 14 pour Mortzwiller
 - 287 m³ : parcelles 14i et chablis pour Soppe-le-Haut
- Soit un total de 1 012 m³.

Les coupes en vente sur pied s'élèvent à :

- 452 m³ : parcelles 14, 1c pour Mortzwiller
 - 175m³ : parcelles 9b pour Soppe-le-Haut
- Soit un total de 627 m³.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, l'état prévisionnel des coupes 2022. M. Robert MANSUTTI est remercié pour toutes les informations communiquées.

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES A MARTELER EN 2023

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage (les élus sont invités à participer au martelage).

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

Sont concernées :

- à Mortzwiller
 - coupes à l'aménagement : parcelle 5 sur 9.23 hectares
 - parcelle 6 sur 8.87 hectares

- à Soppe-le-Haut
 - coupes à l'aménagement : parcelle 10_i sur 6.48 hectares
 - parcelle 16_i sur 1.58 hectares
 - jeune peuplement : parcelle 16_c et parcelle 10 sur 3.74 hectares

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, les états d'assiette 2023 pour Mortzwiller et Soppe-le-Haut.

POINT N° 9**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

M. le Maire demande à l'assemblée de retirer ce point de l'ordre du jour. Un point financier sera réalisé lors de la prochaine séance. Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition.

POINT N°10
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SOULTZBACH

PRET RENOVATION DES ECOLES

M. le Maire rappelle que ce point a déjà fait l'objet de plusieurs discussions. Après échanges avec les services de l'Etat, de la Trésorerie, un avis favorable a été obtenu auprès de la Caisse du Crédit Mutuel pour procéder au transfert du prêt du Syndicat Intercommunal du Soultzbach à la Commune du HAUT SOULTZBACH.

M. le Maire donne la parole à M. Michel SETIF Président du SIS qui confirme qu'en date du 9 septembre 2021, le bureau a délibéré en faveur de ce transfert.

- Montant initial de 532 570 € au taux de 1.75 % sur 80 mensualités.

Le SIS n'ayant pas la compétence en matière de rénovation des écoles pour les communes de Mortzwiller et Soppe-le-Haut et demande le transfert du prêt à la Commune du HAUT SOULTZBACH.

La Commune du HAUT SOULTZBACH ayant la compétence de rénovation des écoles de Mortzwiller et Soppe-le-Haut délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le transfert du prêt du SIS à la Commune du HAUT SOULTZBACH à savoir :

- montant du capital restant dû : 341 581.18 €.

EMPLOI DE L'AGENT INTERCOMMUNAL

M. le Maire informe l'assemblée que suite au départ en retraite au 1^{er} juin 2021 de M. Fernand LILLER agent technique, la charge de travail de M. Joseph JENN agent technique intercommunal s'est allongée.

Ainsi, après contact avec M. le Président du SIS, il a été décidé d'un commun accord, d'augmenter à compter du 15 septembre 2021 à raison d'une journée par semaine son temps de travail à la Commune du HAUT SOULTZBACH. Le coût de l'agent pour cette journée supplémentaire s'élève à 963.93 € par mois soit pour les quatre mois 1575.73 €.

Le Conseil Municipal délibère et décide de valider cette initiative. Une réflexion sur une réorganisation est en cours. M. Michel SETIF Président du SIS est remercié.

POINT N°11
ECHANGE DE PARCELLES A SOPPE-LE-HAUT –
REGULARISATION ASSOCIATION FONCIERE/SENTIER DE RANDONNEE

M. le Maire revient sur un point qui a fait l'objet d'une délibération en date du 20 juin 2017 suite aux travaux d'aménagement foncier à Soppe-le-Haut. En effet, l'engagement pour le sentier le long du Soultzbach a nécessité des échanges fonciers et notamment avec M. et Mme Philippe PINGENAT de SOPPE-LE-HAUT.

Le nouveau procès-verbal d'arpentage se résume de la manière suivante :

* l'achat d'une surface de **6.98 ares** section 314 ZB lieudit Oberhauen et de **0.22 ares** à détacher de la parcelle n°44 section 314 ZB Oberhauen, respectivement **ZB n° 67/44 et ZB n°68/44** ;

* une surface de **0.34 ares** section 314 ZB lieudit Oberhauen à détacher de la parcelle n°20 section 314 ZB lieudit Oberhauen, respectivement **ZB n°65/20 (cette parcelle initialement à SNCF Réseau est destinée à la vente au profit de M. Mme Philippe PINGENAT)**

soit une surface totale de **7.54 ares**.

Une clôture est à démonter et représente environ 140 mètres linéaires. Le travail estimé représente une somme de 1 200 €.

Aussi, en accord avec les propriétaires, une surface de **24.88 ares** de terrain communal peut leur être cédée section **314 ZA lieudit Boden parcelle n°85**, respectivement **ZA n°117/85**. A ce jour, 67.18 ares sont déjà loués à M. Philippe PINGENAT.

La parcelle d'une surface de **2.66 ares**, section **314 02 Village parcelle n°7** propriété communale est également cédée à M. et Mme Philippe PINGENAT dans le cadre de cet échange.

Un montant de 60 € l'are a été pris en compte pour le calcul du remplacement de la clôture à 1 200 € soit 20 ares.

La surface restante de 7.54 ares restante correspond donc à l'échange de surfaces.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal d'arpentage établi par le cabinet ROTH SIMLER,
- de confirmer son accord pour les échanges sans soulte,
- de modifier le bail rural d'exploitation au lieudit Boden section 314 ZA parcelle n°85 en réduisant celui-ci à la proportion de la distraction,
- de prendre en charge les frais de géomètre pour réaliser cet échange, ainsi que les frais d'acte notarié,
- habilite M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'acquisition du dit terrain.
- autorise M. le Maire à signer tous les documents liés à la vente auprès du notaire entre la Commune et M. et Mme Philippe PINGENAT.

POINT N°12 RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC LED

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la consultation sur l'éclairage public LED qui a été lancée.

Il présente les critères de choix retenus par ordre d'importance :

1. 50 % prix
2. 25 % technique
3. 25 % délai de maintenance.

Trois prestataires HP PROLED, COLOMBA et CET ont répondu à notre sollicitation pour ce programme de travaux qui se compose de deux tranches (2021 et 2022).

Suite à l'examen des données recueillies sur les deux tranches, l'entreprise CET est retenue.

M. le Maire précise qu'un début de chantier est prévu semaine 41.

POINT N°13 SENTIER DU SOULTZBACH A SOPPE-LE-HAUT

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, l'échange avec M. Paul FASSNACHT du Club Vosgien section de Guewenheim concernant la création du sentier du Soultzbach. Chacun des membres a été destinataire du tracé proposé. Le Club Vosgien se tient prêt à créer, à baliser et entretenir le sentier à partir du parking de l'église de Soppe-le-Haut jusqu'à la jonction du chemin de Compostelle au lieudit Eichgasse ainsi qu'un circuit touristique appelé « circuit de la Niederhauen » en passant par le nouveau chemin.

Le Conseil Municipal approuve cette initiative et remercie M. Paul FASSNACHT pour cet engagement.

**POINT N°14
DIVERS ET COMMUNICATIONS**

PROGRAMME NATIONAL DES PONTS/ DEPLOIEMENT SUR LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

M. le Maire informe l'assemblée que la Commune est inscrite dans le programme de déploiement du plan de relance/programme national ponts piloté par le Cerema (organisme public en charge de l'expertise des infrastructures de transport). Une visite sera réalisée sur le terrain et un compte-rendu sera transmis à la Commune. Un pont est situé dans chaque commune déléguée, et notamment dans les rues de Sentheim.

Le pont dans la rue de Guewenheim à SOPPE-LE-HAUT est situé sur la Route Départementale et n'est donc pas inclus dans ce programme.

JOURNEE CITOYENNE

M. le Maire confirme l'engagement d'une « journée citoyenne » encore cet automne. La date du samedi 16 octobre 2021 est retenue. Elle se déroulera uniquement sur la matinée, sans repas de midi étant donné les conditions sanitaires actuelles.

Elle sera notamment axée sur le débroussaillage dans la commune, le ramassage des déchets. En ce qui concerne le nettoyage du cimetière, et notamment en raison des obsèques de M. François FLORENT, M. le Maire demande à M. Joseph JENN de mettre tout en œuvre encore cette semaine afin que le cimetière soit propre. M. Michel SETIF, Président du SIS se charge d'en informer M. JENN. Le rendez-vous reste fixé à la salle festive de Mortzwiller. Elle reste ouverte à toute la population. Un flyer sera distribué dans les prochains jours.

M. le Maire propose à M. Thierry VAUT de s'investir en faveur d'une journée au printemps prochain. Un groupe de travail se réunira autour de M. VAUT pour organiser la journée citoyenne.

M. le Maire fait également part à l'assemblée de l'initiative de l'association « Le Soultzbach en fête » pour l'organisation d'une matinée citoyenne. M. le Maire précise que ce type d'initiative sur le domaine public ne peut pas émaner d'une association. Elle est du ressort exclusif de la Commune.

SFR FIBRE

Mme Isabelle CÔTE souhaite connaître la date effective du déploiement. M. Christophe BELTZUNG, Président de la Communauté de Communes et Maire délégué de MORTZWILLER prend la parole. A ce stade aucune précision complémentaire n'a été fournie malgré l'avancement de la pose des boîtiers dans les différentes communes.

La Communauté de Communes rédigera un flyer d'information destiné à la population dans les prochaines semaines.

FOYER RURAL DE SOPPE LE HAUT

M. Nicolas HIRTZ, Président du Centre d'Animation Rural du Vallon du Soultzbach, gestionnaire du foyer se dit satisfait de la reprise des activités et des locations. Un protocole sanitaire restera en vigueur et son application est demandée.

NUISANCES SONORES DE VOISINAGE

Mme Rose-Marie FRICKER signale que des aboiements continus et répétés proviennent de la Grand'Rue à Soppe-le-Haut et ceci essentiellement le matin entre 5h et 7h en semaine. Le propriétaire sera averti.

CIMETIERE

M. Henri STASCHE 3^e Adjoint informe l'assemblée de sa participation à une formation organisée par l'Association des Maires sur le thème du cimetière et notamment sur la législation et sa gestion. Un audit sera réalisé pour une notre commune à ce sujet.

HOMMAGE A M. PHILIPPE SAILLEY

Mme Isabelle CÔTE interpelle M. le Maire pour savoir de quelle manière il serait envisageable de réunir la famille et la municipalité. Les conditions sanitaires n'ont pas permis de prévoir une rencontre comme il se devrait jusqu'à présent. Néanmoins, M. le Maire précise que ce point le préoccupe et envisage une initiative au début du prochain conseil municipal

ANNIVERSAIRE

L'assemblée souhaite un joyeux anniversaire à M. Thierry VAUT. Il remercie tous les membres.

La séance est levée à 21h53mn.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune du HAUT SOULTZBACH - séance du 27 septembre 2021

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2021.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- 4) Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- 5) Intégration d'un alignement sur un terrain Grand'Rue à SOPPE-LE-HAUT.
- 6) Achat d'une parcelle de forêt à MORTZWILLER.
- 7) Chasse :
 - désignation de deux délégués,
 - installation de la Commission Consultative Communale de la Chasse.
- 8) ONF :
 - état prévisionnel des coupes 2022 et programme des travaux,
 - état d'assiette des coupes à marteler en 2023.
- 9) Décision modificative budgétaire.
- 10) Syndicat Intercommunal du Soultzbach :
 - prêt rénovation des écoles,
 - emploi de l'agent intercommunal.
- 11) Echange de parcelles à SOPPE-LE-HAUT – régularisation association foncière/sentier de randonnée.
- 12) Réseau éclairage public LED.
- 13) Sentier du Soultzbach à SOPPE-LE-HAUT.
- 14) Divers et communications